AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1252
FR0010667147-FS0536

1er septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er septembre 2015, la société Allianz Global Investors GmbH[1] (Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort, Allemagne), agissant pour le compte de clients et de fonds dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 août 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 15 360 057 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 9,77% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché.

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors France SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.